



Démission du trésorier d'une association

Par **Gwagwaprums**, le **18/12/2018 à 16:54**

Bonjour, rnEst-ce qu'un trésorier démissionnaire d'une association est en droit d'exiger le remboursement des frais de l'envoi de sa démission par lettre recommandée?

Par **morobar**, le **18/12/2018 à 19:34**

Bonjour,rnEst-ce que les statuts de l'association obligent à ce type de notification?rnNonrnAlors le trésorier ne peut pas faire passer les frais sur la caisse de l'association;